



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
VENDREDI 29 MAI 2020

N° 35 / 2020

En exercice : 30

Étaient présents :

Présents : 13  
Absents : 17  
Procuration : 0  
Votants : 12

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Chamsia DJIHADI SOILIH, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, El Farsi SAID, Salami ASSANI, Hidahya MAHAFIDHOU,

Objet :

Approbation du Compte Administratif  
2019  
Budget annexe  
ZONES D'ACTIVITES

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Soilihi AHMED, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,

Procurations : Néant

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt) de la Communauté de Communes le 13/07/2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAIDa été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;  
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2019-SG-337 du 27 mai 2019 portant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud ;

Le Président, conformément à l'article L.16-12 du CGCT, soumet à l'organe délibérant, le Compte administratif établi par les services de la communauté et qui marque l'arrêt des comptes de l'établissement sur l'ensemble des opérations budgétaires au cours de l'exercice 2019. Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Résultats de l'exercice 2019	0.00 €	0.00 €
Part affectée du résultat de clôture 2018	0.00 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	0.00 €	0.00 €

En effet, sur l'année 2019, malgré le lancement des opérations d'investissement relatives à ce budget annexe, il n'y a pas encore eu de mouvements budgétaires pouvant être inscrits dans le compte administratif 2019.

Le Président ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle. Monsieur ASSANI Anrifina en sa qualité de premier vice-président chargé des finances demande au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le compte administratif 2019 comme présenté ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe « Zones d'activités » établi par le Président, l'ordonnateur ;

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 11 juillet 2020

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Midaïn SAID SOILIH I &lt;midain.said-soilihi@ccsud.yt&gt;

---

**CCSUD: Délibération N°35/2020\_Approbation du Compte Administratif 2019-  
Budget annexe ZAC**

1 message

**CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL** <actes@ccsud.yt>

15 juillet 2020 à 09:13

À : Controle de legalite &lt;controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr&gt;

Cc : Chanoor CASSAM &lt;dgs@ccsud.yt&gt;

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°35/2020

- **Objet** : Approbation du Compte Administratif 2019 Budget annexe ZAC
- **Date de transmission à la DRCL** : 15/07/2020
- **Collectivité émettrice** : Communauté de communes du Sud
- **Personne en charge du suivi de l'acte** : **Chanoor CASSAM**, adresse électronique : [dgs@ccsud.yt](mailto:dgs@ccsud.yt), téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement.

**Communauté de Communes du Sud***43 rue Mkoumafejou**Ancienne Mairie - 97660 Bandré**Tel : 02.69.62.27.44**Courriel : [contact@ccsud.yt](mailto:contact@ccsud.yt) - Site : [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt)***DELIB N°35.pdf**

641K



Midain SAID SOILIH [midain.said-soilihi@ccsud.yt](mailto:midain.said-soilihi@ccsud.yt)

---

**Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération  
N°35/2020\_Approbation du Compte Administratif 2019-Budget annexe ZAC)**

1 message

---

**Controle de legalite** <[controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr)>

15 juillet 2020 à 09:18

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <[actes@ccsud.yt](mailto:actes@ccsud.yt)>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.  
Prefecture de Mayotte  
BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.